



**Les contrats aidés à l'arrêt
dans un gouvernement En Marche :
un dispositif inefficace
ou une mise en œuvre défailante ?**

Le gouvernement « Édouard Philippe » déclare la guerre aux contrats aidés : ils seraient trop coûteux et ne déboucheraient pas sur de l'emploi pérenne.

L'annonce de la baisse du nombre des contrats aidés, puis celle de leur maintien dans certains secteurs, avec un nouveau plan ambitieux de formation à venir, sans aucune évaluation de celui qui l'a précédé, met nos services en difficulté face à leurs interlocuteurs et aux usagers.

Pourtant les études de la DARES et de la Cour des comptes sont plus nuancées sur le sujet.

Si leur efficacité dans le secteur marchand est contestable, ce dispositif crée des emplois nets dans le secteur non marchand. Avec, pour la DARES, « une plus value au parcours professionnel vers l'emploi lorsque celui ci est qualitativement accompagné ».

N'est-ce pas la preuve que l'on peut parler d'un bon dispositif de l'emploi ?

Par ailleurs, lorsque le chômage augmente, les publics les plus éloignés de l'emploi de par leur âge, leur handicap, ou le niveau d'exigence de la plupart des employeurs, accèdent tout de même au marché du travail grâce aux contrats aidés.

Ces contrats ont un effet de levier économique. L'aide de l'Etat participe à la création d'activités d'utilité sociale. Cofinancé par des collectivités et/ou des fonds propres, ils pérennisent des emplois et proposent des services utiles à l'équilibre sociétal des territoires.

Qu'à cela ne tienne, le gouvernement a tranché. Avec une brutalité sans précédent il enclenche une réduction drastique du dispositif : 200 000 contrats aidés en 2018, 320 000 en 2017 contre 459 000 en 2016.

Le SYNTEF-CFDT s'oppose à cette position dogmatique plus que pragmatique : pour le SYNTEF-CFDT ce n'est pas le dispositif qui est défailtant mais bien sa mise en œuvre !

Nos services ne sont-ils pas sans cesse soumis aux injonctions paradoxales dans le pilotage de cette mesure ?

A titre d'exemple, la mise en œuvre qualitative des 90 000 emplois d'Avenir, prévus par la loi et soutenus par la DGEFP, s'est heurtée dans les faits à l'impatience des préfets guidés par des indicateurs purement quantitatifs. **Les agents se retrouvent en première ligne face aux critiques négatives des institutionnels et usagers.**

Pourtant le bon pilotage de ces mesures existe. Ainsi, la DGEFP a lancé en 2015 une expérimentation : « Contrats Aidés, Structures Apprenantes », avec l'Appui technique de l'ANACT.

Le dispositif, piloté sur le terrain par les DIRECCTE en étroite collaboration avec tous les membres associés du service public de l'emploi (Pôle Emploi, OPCA ,CNFPT,...), permet à l'employeur de s'engager sur un véritable plan de professionnalisation, en contrepartie de l'aide versée par l'État.

Notre Ministre, saura t-elle tirer les bonnes pratiques issues de ce type d'expérimentation ?

Mais pas d'inquiétude, le gouvernement a la réponse au chômage de masse : «le tout formation » comme solution aux besoins de recrutement non pourvus des entreprises.

A-t-on seulement évalué les effets du plan 500 000 formations supplémentaires pour les personnes en recherche d'emploi ?

Pour le SYNTEF-CFDT, cette incapacité de nos Ministères à évaluer réellement les dispositifs, à offrir une Vision Claire de nos Missions et des moyens afférents, affaiblit l'action Emploi de nos services sur les territoires, rompt le principe d'égalité, renforce le sentiment d'abandon et de souffrance des agents.

Pour le SYNTEF-CFDT la formation et les contrats aidés sont complémentaires et les DIRECCTE doivent veiller à leur bonne articulation sur les territoires au service des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Le SYNTEF-CFDT vous invite à signer la pétition en ligne par la [fédération des acteurs de la solidarité](#) : [« Non, Monsieur Macron, les contrats aidés ne sont pas inutiles. »](#)

